



LA PRODUCTION D'EAU DE LA MEL

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

FASCICULE D'ACTES ADMINISTRATIFS

n° 23-F-284

23-30	Avances remboursables – Convention avec la MEL
23-31	Décision Modificative du Budget n°2
23-32	Groupement de commandes pour des missions de contrôle technique – Lancement par la Métropole Européenne de Lille en appel d'offres ouvert d'un accord cadre à bons de commande et marchés subséquents
23-33	Convention de vente d'eau en gros avec la Métropole Européenne de Lille et la Société des Eaux de la Métropole Européenne de Lille
23-34	Avenant n°5 à la convention de vente d'eau en gros avec la Métropole Européenne de Lille, Eau de la Métropole Européenne de Lille, la Société des Eaux de la Métropole Européenne de Lille et la Régie SIDEN SIAN Noréade Eau
23-35	Avenant n°3 à la convention de vente d'eau en gros avec la Métropole Européenne de Lille et Douaisis Agglo (ex-Communauté d'Agglomération du Douaisis)
23-36	Convention pour la vente en gros d'eau potable avec la Métropole Européenne de Lille, la Société des Eaux de la Métropole Européenne de Lille et la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane
23-37	Convention pour la vente en gros d'eau potable avec la Métropole Européenne de Lille, la Société des Eaux de la Métropole Européenne de Lille, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et la société Veolia Eau
23-38	Convention pour la vente en gros d'eau potable avec la Métropole Européenne de Lille, la Société des Eaux de la Métropole Européenne de Lille et la Société wallonne des eaux
23-39	Négociation annuelle obligatoire 2024 - Avenant n°5 à l'accord relatif au statut des personnels



LA PRODUCTION D'EAU DE LA MEL

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes